

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 MAI

INFORMATIONS

De nouveaux renseignements sur les résultats des élections municipales son venus confirmer les succès remportés par les conservateurs, quoiqu'en disent les organes intéressés du parti républicain.

Quelques faits précis :

En Saône-et-Loire, les conservateurs ont gagné quarante municipalités. Ils ont triomphé notamment dans quatre chefs-lieux de canton : Montceau-les-Mines, Coisear, Buxy et Laguiche. A Montchanin, la liste conservatrice, dressée par l'initiative des ouvriers mineurs eux-mêmes, a eu 21 de ses candidats élus. Il y a ballottage favorable aux conservateurs dans trois autres chefs-lieux de canton de ce même département.

Dans la Nièvre, les conservateurs ont fait de nouveaux progrès. Ils n'ont perdu aucune commune et en ont gagné une dizaine, notamment le chef-lieu de canton, Fours. A Pougues-les-Eaux, la liste conservatrice triomphe tout entière. Ces succès seront complétés, à en juger par les ballottages, dans une proportion appréciable.

Dans l'Ain, dix communes sont gagnées par les conservateurs. Dans la Loire, triomphe des listes conservatrices dans 45 communes et 6 chefs-lieux de canton.

Encore quelques jours et l'on pourra dresser le bilan complet et précis des élections municipales : le courant conservateur s'est nettement dessiné ; avec un redoublement d'énergie, de dévouement, d'efforts, les conservateurs pourront grouper autour de leur programme de gouvernement l'immense majorité du suffrage universel : dès aujourd'hui ils peuvent envisager avec espoir les prochaines élections générales.

ECONOMIE ET DÉFERENCE

Le 11 mars dernier, la Chambre des députés a supprimé les inspections générales de l'enseignement supérieur comme

des fonctions inutiles et onéreuses pour l'Etat.

Le ministère radical Floquet, gardien austère des prérogatives du Parlement, désireux de concourir à la réalisation des économies, si clairsemées, hélas ! sous le régime républicain auquel nous devons une prospérité à rebours, vient de rétablir ces fonctions inutiles et ces traitements onéreux.

On n'a pas osé braver ouvertement le Parlement. On s'est contenté de se moquer de ses décisions. C'est par décret, en effet, — sous le couvert de missions temporaires — que le ministre de l'instruction publique a rétabli l'institution supprimée par la Chambre.

Comme il n'y a pas de crédits, on opérera des virements. Rien de plus simple. Voilà comment le grand ministère radical pratique la politique d'économies et observe le respect du pouvoir législatif. C'est édifiant.

LE MINISTRE CIVIL

M. de Freycinet a repris ses fonctions de délégué à la guerre, si fatale au pays, au cours de l'année terrible.

Le ministre civil de la guerre visite nos frontières de l'Est. Il s'est arrêté à Toul, devenu aujourd'hui, avec ses dix forts, le boulevard de notre défense dans la vallée de la Meuse.

Pourvu que ce ministre civil qui a touché à tout et nuit à tout ce qu'il a touché, n'aille pas désorganiser notre défense et compromettre, par ses prétentions de délégué à la guerre, les résultats de 45 ans de travaux et d'efforts accumulés pour notre défense dans l'Est !

Le ministre est accompagné du général Mathieu, directeur de l'artillerie, du général Mensier, directeur du génie, et de trois officiers d'ordonnance.

L'ÉLECTION DE L'ISÈRE

Le général Boulanger fait déclarer qu'il est étranger à l'affichage, dans l'Isère, d'une proclamation portant son visa et enga-

geant les électeurs à voter pour le candidat de la Revision et de la Dissolution. Le Petit Journal annonce d'autre part l'envoi de ballots de journaux, brochures, portraits et bulletins au nom du général. Les meneurs ne sont pas désavoués.

L'EMPEREUR DU BRÉSIL

On écrit de Milan :

« L'empereur du Brésil est toujours très souffrant ; la fièvre est forte et prend un caractère inquiétant, en raison de la maladie nerveuse dont souffre depuis longtemps le souverain.

» Le docteur Charcot, de la Faculté de Paris, a été mandé.

» Le roi Humbert s'est rendu à Milan pour lui faire visite. »

VOYAGE DU GÉNÉRAL BOULANGER

Tout comme M. Sadi Carnot, le brav'général Boulanger voyage. Le premier a pris le Midi pour but de ses excursions. Le second choisit le Nord ; cela s'explique, puisqu'il est le représentant de ces populations.

Donc, il est parti hier matin pour Dunkerque, sa première station.

On lit dans la France :

« Dès sept heures du matin, trois cents personnes stationnaient rue de Rivoli, en face l'hôtel du Louvre. Au moment où la porte s'est ouverte pour livrer passage à la voiture du général, la foule, qui n'avait cessé d'augmenter, salua le député du Nord par les cris de : « Vive Boulanger ! Vive la République ! »

» Près de la gare du Nord, la circulation était des plus difficiles ; le boulevard Denain et la rue de Dunkerque étaient bondés de monde.

» Les contrôleurs de la Compagnie des omnibus avaient été forcés, pour assurer le service des voyageurs, de déplacer le stationnement des voitures.

» Comme toujours, la préfecture de po-

lice avait pris des mesures excessives.

» Trois cents agents, en effet, sont massés devant la gare du Nord, dont les portes sont fermées.

» Ce n'est qu'à grand-peine que les gens appelés par leurs affaires, soit au bureau de poste, soit au chemin de fer, peuvent pénétrer à l'intérieur.

» La voiture dans laquelle, avec le général, ont pris place MM. Le Hérisse, Vergoin et le comte Dillon, est signalée. Les cris mille fois répétés de : « Vive Boulanger ! Vive la République ! » retentissent. Un coup de sifflet, immédiatement couvert par les vivats, est le seul incident à signaler.

» Quand le général descend de voiture, il est reçu par MM. Déroutède, Laisant, Laguerre, Mayer, et par nos confrères qui doivent l'accompagner.

» Au dehors, la foule continue à acclamer le député du Nord.

» Le général prend place avec ses amis dans un compartiment réservé et, à huit heures et demie, le signal est donné.

» Les nombreux employés du chemin de fer du Nord, juchés sur les wagons, agitent leurs casquettes en criant : « Vive Boulanger ! » et le train se met en marche. »

On lit dans la Cocarde :

Creil, 9 h. 10 matin.

Le général Boulanger est passé ici à huit heures cinquante. Le train a quatre minutes d'arrêt. Environ trois cents personnes sont sur le quai. De nombreux cris de : « Vive Boulanger ! » ont été poussés à l'arrivée et au départ du train.

Dunkerque, 2 h. 20.

Nous venons d'arriver à Dunkerque : le général a dû être satisfait de la réception qui lui a été faite.

En dépit des instructions envoyées de Paris et des précautions prises par la police, d'accord avec l'administration préfectorale, on n'avait pu enrayer le mouvement qui poussait les électeurs du Nord à venir acclamer leur député.

Sur tous les points on a crié : « Vive Boulanger ! » La gare a été envahie et l'enthousiasme a été indescriptible.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

Les journées se succédaient ainsi dans une tranquillité parfaite ; c'est à peine si de temps à autre quelque incident faisait frémir l'âme d'Ellen, aussi sensible que la lyre d'Ossian.

Un soir, par exemple, la jeune fille lisait à son oncle les Informations du Times. Sir Glengarry somnait en face d'elle, soulignant parfois les nouvelles du journal par un signe de tête ou par un murmure. « Lord Disraeli, lisait Ellen, a été mandé chez la Reine, on croit que le ministère sera constitué demain !

— Bon ! murmura sir Glengarry. Deux navires américains sont parvenus ce matin à Glasgow. Le navire de guerre français l'Espérance...

La voix d'Ellen tomba tout à coup.

Sir Glengarry se redressa, étonné.

— Qu'est-ce qui vous prend ? ma nièce.

— Rien, mon oncle, répondit Ellen en faisant un effort.

Et, chassant ses souvenirs, elle continua sur le même ton :

— ... L'Espérance, qui stationnait à Glasgow, est sorti ce matin du port à destination de Brest.

Ce fut tout. L'incident ne laissa pas de traces, et pourtant ces deux lignes s'étaient gravées au cœur d'Ellen. Shakespeare n'a-t-il pas écrit une tragédie sur ce sujet : A quoi songent les jeunes filles ?

Plusieurs mois passèrent ; l'automne, puis l'hiver amenèrent la neige sur les montagnes ; sir Glengarry faisait des feux gigantesques dans la cheminée du salon ; il y jetait des bûches de sapin qui brûlaient en pétillant ; il continuait à chasser : quelquefois il rapportait un loup, souvent un renard. Ellen sortait peu et travaillait beaucoup ; de plus en plus son oncle devenait bon pour elle, et la jeune fille sentait que ce n'était pas seulement à elle, mais à toute la famille catholique des Mac-Gaway que sir Glengarry se rattachait. Elle commençait à espérer que le vieux sang irlandais qui coulait dans ses veines se révélerait un jour et le ramènerait à l'Église catholique, et pour obtenir ce résultat elle employait avec tact et ménagement toute son influence.

Quelquefois, pour faire plaisir à son oncle et occuper les longues veillées, elle chassait en s'accompagnant au piano. Et pendant que sir Glengarry, bien installé dans un grand fauteuil, les pieds au feu, l'écoutait en silence, pendant que le vent mugissait derrière les volets bien clos,

elle appelait sur ses lèvres les vieilles ballades écossaises que son oncle aimait. Puis, au bout d'un certain temps, la pensée d'Ellen s'envolait vers l'Irlande, elle s'animait au souvenir de la patrie, et chantait ses légendes nationales qu'elle savait d'enfance, ou de jolies poésies qui peignaient le caractère brumeux et voilé de l'île des Saints :

« Érin ! les pleurs et le sourire dans tes yeux s'unissent comme l'arc-en-ciel qui se suspend dans les airs !

» Brillant à travers le ruisseau de la douleur, s'attristant à travers le rayon de la joie, tes soleils, avec une clarté douteuse, pleurent pendant qu'ils qu'ils se lèvent !

» Érin ! tes larmes silencieuses ne cesseront pas ; Érin ! ton pâle sourire ne s'augmentera jamais, jusqu'à ce que, comme la lumière de l'arc-en-ciel, tes couleurs variées s'uniront et formeront sous la voûte du ciel un arc de paix ! »

Mais l'épreuve ne devait pas tarder à reparaitre. Aux premiers jours du printemps, par une fraîche journée de mars, sir Glengarry ouvrit précipitamment une lettre dont il avait reconnu l'écriture.

— Allons, bon ! s'écria-t-il, en frappant le marbre de la cheminée, quel contretemps !

— Qu'avez-vous, mon oncle ? demanda la jeune fille.

— Mes nièces de Londres arrivent demain au

château. Mille diables ! je les voudrais en Amérique !

Ellen, qui avait vaguement entendu parler de ces nièces anglaises et protestantes, sentit un secret pressentiment lui serrer le cœur ; mais elle resta silencieuse.

Sir Glengarry s'était laissé tomber dans un fauteuil et se parlait à lui-même.

— Elles sont vraiment un peu familières, murmura-t-il, mes cousines de Londres ! Arriver ainsi avec tous leurs enfants qui feront du bruit tout autour de moi, et me prévenir que la veille ! Et que diraient-elles si par hasard je n'avais pas d'appartenance à leur donner ?

Ellen ne put s'empêcher de sourire, les nombreuses chambres du château étaient toujours fermées.

Sir Glengarry la regarda.

— Ah ! vous riez, Ellen, vous n'avez pas pitié de moi, songez-y donc ! La chose à laquelle je tiens le plus au monde, c'est un repos, à la paix, et je ne l'aurai plus ? Je veux pouvoir chasser, vivre à ma guise, et je ne le pourrai plus ! C'est le malheur qui entre chez moi demain avec ces cousines !...

Sir Glengarry ne croyait pas si bien dire.

Il se fit un silence ; puis tout à coup, venant à une autre pensée, il reprit en riant aux éclats : — Ah ! ah ! ah ! je veux voir la figure que feront

ITINÉRAIRE

Le général a dû quitter Dunkerque ce matin à 7 heures pour Douai, où il y a eu déjeuner intime. Il arrive ce soir à 5 heures à Lille.

Grand banquet de 600 couverts à l'Alcazar lillois.

Demain dimanche, départ de Lille à 8 h. 45 du matin. Arrivée à Valenciennes à 10 heures, déjeuner. Dans l'après-midi, visite à Anzin, réception à la mairie d'Anzin, vin d'honneur. Dans la soirée, visite aux mineurs de Denain.

Lundi, départ de Valenciennes à 7 h. 1/2 du matin; arrivée à Fourmies à 9 h. 45. A 10 h. 1/2, banquet offert au général par les électeurs. Départ de Fourmies à 1 h. 40, arrivée à Avesnes à 2 h. 20. De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, le général recevra à l'hôtel du Nord.

A 4 heures, dans la salle de l'Alcazar, vin d'honneur offert au général. Départ d'Avesnes à 5 h. 40; arrivée à Hirson (Aisne) à 6 h. 35. A 7 h. 1/2, banquet populaire offert au général sous la présidence de M. Turquet.

LA GRÈVE DES VERRIERS

Le Conseil municipal de Paris vient de voter un subside de dix mille francs au profit des grévistes de Pantin.

Cette décision pourrait bien créer de sérieux embarras au ministère.

Les abords des usines où le travail a cessé sont toujours très calmes, et il semble qu'aucun trouble ne soit à craindre pour le moment.

Les ouvriers protestent tous qu'ils ne demandent qu'à travailler, mais qu'ils y mettent des conditions. Ils accusent les patrons d'avoir voulu la guerre et de ne l'avoir organisée que dans leur intérêt particulier. Du reste, ils soutiennent que, grâce à leurs économies et au crédit qu'ils peuvent trouver, ils sont en état de rester six mois sans travailler.

L'Agence Havas communique la lettre suivante :

« Paris, le 8 mai 1888.

» Monsieur le Directeur,

» Pour répondre aux assertions erronées, reproduites par quelques journaux, relativement à la suspension de travail dans les verreries de Seine et Seine-et-Oise, nous avons l'honneur de vous adresser un résumé succinct des faits qui en ont été la cause.

» Le 26 mars dernier, MM. Vidie, maîtres de verrerie à Pantin, ont reçu sommation de leurs ouvriers d'avoir à renvoyer un chef de fabrication qui leur déplaisait.

» Ces Messieurs s'y étant refusés, leurs ouvriers se sont mis en grève.

» Après quatre semaines, le lundi 23 avril, les ouvriers ont demandé à rentrer aux conditions imposées par les patrons, c'est-à-dire le maintien de l'employé mis à l'index et le renvoi des meneurs.

» MM. Vidie avaient alors rallumé un four et le travail devait reprendre le lundi 30 avril.

» Mais, le 26 avril, les ouvriers, revenant sur leur promesse et cédant à la pression et aux menaces des ouvriers des autres usines, ont apporté à MM. Vidie un ultimatum par lequel ils se refusaient à reprendre le travail, si l'employé en question était conservé.

» En présence de cette détermination, il ne nous a plus été possible de méconnaître les véritables intentions des ouvriers.

» Le renvoi du contremaître n'est qu'un prétexte futile. Leur véritable but est de substituer, dans nos usines, l'autorité occulte de leur syndicat ouvrier à celle des patrons, comme cela a lieu à Lyon où l'action collective du syndicat a détruit chez les ouvriers toute liberté individuelle.

» Le coup porté à MM. Vidie n'est que le prélude d'une action d'ensemble parfaitement combinée qui nous atteint tous dans la liberté de notre industrie. Nous ne pouvons donc pas, en continuant à travailler, fournir indirectement aux ouvriers les moyens de soutenir et de prolonger la grève qui frappe un confrère, en attendant qu'une autre maison soit mise à son tour en interdit, sous un prétexte quelconque.

» Aussi, avons-nous pris la résolution d'arrêter notre fabrication le dimanche 6 mai, malgré les grands sacrifices qu'entraînera pour nous cette mesure.

» Nous n'en sommes pas moins tout disposés à la conciliation.

» Que les ouvriers rentrent dans toutes nos usines, sans exception, aux conditions anciennes qui sont celles de toutes les industries, et le travail reprendra partout.

» Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

» MONOT et STUMPF, LANDIER et HOUDAILE, LISSAUTE-COSSON et MELLERIO frères, LEGRAS, VIDIE et fils; APPERT frères, SAUVAGEOT et C^o, GUILBERT-MARTIN. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

APPEL DE TERRITORIAUX

Les hommes appartenant au 71^e régiment territorial d'infanterie, qui doivent se rendre à Angers les 26 et 28 mai courant, pour y accomplir une période d'exercice, devront se présenter à la caserne d'Harcourt, ancien quartier du dépôt de remonte, rue de Brissac, où sera caserné le 3^e bataillon de ce corps appelé cette année.

LA SOIRÉE DU VIN D'ANJOU

Le Comité nous informe que, par suite d'obstacles survenus à la dernière heure, la soirée du « Vin d'Anjou » qui devait avoir lieu demain dimanche 13 mai, à Paris, est remise à une date ultérieure.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Latour, contrôleur des contributions indirectes, à Saumur, est nommé inspecteur dans le département de la Charente.

LES TABLEAUX AFFICHES

Un certain nombre de chambres de commerce et d'industriels ont protesté contre l'application récemment décidée par le fisc d'un droit de timbre aux tableaux-annonces apposés dans les salles de débit de cafés ou d'hôtels.

Le ministre des finances vient de faire connaître qu'il ne pouvait accueillir ces réclamations et soustraire à un impôt justifié toute une catégorie d'affiches spéciales.

A M. LE DIRECTEUR DE L'ECHO SAUMUROIS.

Monsieur,

Que deviennent les tramways?

Ils doivent être prêts pour Pâques, sous peine de déchéance.

L'arrêté préfectoral serait-il encore... de la blague?

Sans vous commander, Monsieur, et sans trop vous déranger, puisque vous demeurez tout près de l'officine, ne pourriez-vous pas nous donner là-dessus quelques renseignements?

On dit que les tramways auront des chevaux pour traverser au moins les ponts et les quais de la ville.

Ce serait une idée sage et bien digne de la sollicitude de nos édiles pour leur bonne ville de Saumur.

Beaucoup d'accidents, — la liste en est déjà longue, — seraient ainsi évités.

Il y aurait là une politesse de fort bon goût pour l'équitation saumuroise.

Et les écuries se trouveraient toute prêtes pour fonctionner sur le parcours total des deux lignes, lorsque l'Entreprise sera lasse de payer les pots cassés.

Car elle paiera sans doute les pots cassés.

Ayant le profit, qui est le seul but de la confiscation de nos routes, il est à croire qu'elle ne déclinera pas les charges, et que la « justice » ne le permettra pas.

Les mesures sont-elles prises aussi pour que, l'hiver prochain, la route jadis macadamisée ne retourne pas à l'état lacostre?

A Souzay notamment, depuis cinq ou six ans, pour aller demander l'heure ou une allumette chez le plus proche voisin, il faut des échasses ou des sabots à trois ponts.

En un mot, Monsieur, de grâce, un peu de lumière.

Quels nouveaux bâtons, ou plutôt quels troncs d'arbre, y a-t-il donc encore dans les routes?

Cette fumisterie est vraiment trop longue. Et l'on s'étonne que la France, écœurée jusqu'au hoquet, rêve de sabre et de balai pour changer au moins de pétrin!

UN DE VOS LECTEURS.

Nous espérons renseigner d'une façon sérieuse notre honorable correspondant en lui annonçant que nos tramways ne peuvent manquer d'avoir une solution prompte, et, espérons-le, satisfaisante. M. Sallé, l'entrepreneur général des chemins de fer économiques de l'Ouest, vient de faire une réclamation bien sentie dans le département du Nord. Dans une longue lettre qu'il adresse à un

petits-neveux et nièces, à peine contenus par les menaces de leur mère et la crainte d'être grondés, sir Glengarry eut un mouvement de véritable terreur en pensant au bruit que tous ces enfants allaient faire au château.

Remarquant aussi leur singulier costume :

— Grand Dieu ! s'écria-t-il, que de caoutchouc ! Ils vont en couvrir la maison !

Ellen, cachée derrière son oncle, étudiait curieusement cette arrivée tapageuse.

Quelques instants après, sir Glengarry descendit au salon pour recevoir ses parentes, et Ellen le suivit en silence.

(A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez :

Des Complètes Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Marbles et Litterie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

Journal de Lille, la Dépêche, M. Sallé expose les grands avantages financiers que présente la ligne de Saumur à Fontevault, en construction depuis quatre ans, et la fait suivre d'une annonce de vente de 4,850 actions de 500 fr. entièrement libérées, au prix de 545 fr. l'une.

Nous nous ferons un devoir de reproduire la lettre de M. Sallé, l'entrepreneur général des chemins de fer économiques de l'Ouest.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Demain dimanche, 13 mai, à 4 heures 1/2 du soir, aura lieu, à Notre-Dame des Ardilliers, le pèlerinage annuel des enfants de la ville de Saumur. Il sera présidé par M. le curé de Saint-Nicolas.

Il y aura procession dans le jardin, petite allocution, offrande de fleurs à N.-D. des Ardilliers, consécration et bénédiction des enfants et salut solennel.

Les parents sont invités à y conduire ou à y envoyer leurs enfants.

FÊTES ET ASSEMBLÉES PROCHAINES AUX ENVIRONS

Dimanche 13 mai, assemblée au Pont-Fouchard.

Lundi de Pentecôte, 21 mai : aux Rosiers, assemblée et concours du Comice agricole du canton nord-ouest de Saumur; à Vernantes, foire et assemblée.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 6 MAI

Brigné. — Deux républicains et cinq conservateurs élus, deux ballottages.

Concourson. — Douze républicains élus, un ballottage.

Denezé. — Neuf conservateurs, deux ballottages. Les deux républicains sont en tête.

Douces. — Liste républicaine modérée du maire élu, un ballottage.

Forges. — Neuf conservateurs élus, un ballottage.

Louresse. — Deux républicains, huit conservateurs élus, deux ballottages.

Martigné. — Conservateurs élus.

Montfort. — Conservateurs élus.

Les Ulmes. — Liste républicaine du maire élu.

Coutures. — Neuf républicains élus, trois ballottages.

Saint-Georges-des-Sept-Voies. — Onze conservateurs et un républicain élus.

Grézillé. — Douze conservateurs élus.

Noyant. — Dix conservateurs élus (liste entière).

Antoigné. — Liste du maire élu (incolor).

Brossay. — Deux républicains et cinq conservateurs élus, trois ballottages.

Courchamps. — Liste conservatrice élue.

Saint-Just. — Deux républicains et huit conservateurs élus.

Saint-Macaire. — Neuf conservateurs et un républicain élus, un ballottage.

Méron. — Douze conservateurs élus.

Le Puy. — Trois républicains et dix conservateurs élus, trois ballottages.

Allonnes. — Liste du maire élu (incolor).

Le maire, républicain.

Brain. — Trois républicains et neuf conservateurs élus.

La Breille. — Six républicains et six conservateurs élus.

Neuillé. — Un républicain et onze conservateurs élus.

Varennes. — Treize républicains, dont un radical, élus, trois ballottages.

Villebernier. — Douze républicains élus.

Vivry. — Douze conservateurs élus.

Saint-Clément. — Onze républicains élus, un ballottage.

Saint-Lambert. — Liste conservatrice ayant à sa tête le maire républicain, élu.

Saint-Martin. — Liste incolore du maire, élu.

Les Rosiers. — Liste conservatrice élue.

Bagneux. — Liste incolore du maire républicain, élu.

Chacé. — Liste incolore du maire élu.

Dampierre. — Liste républicaine élue, deux ballottages.

Fontevault. — Majorité républicaine élue.

Montsoreau. — Liste républicaine élue, un ballottage.

Parnay. — Neuf républicains élus, un ballottage.

Turquant. — Un républicain, deux conservateurs, neuf ballottages.

Aubigné. — Huit républicains élus, deux ballottages.

Cernusson. — Neuf conservateurs élus, un ballottage.

mes cousines quand elles vous verront ici !

— Comment, mon oncle, est-ce que vous n'avez pas prévenu votre famille que j'étais devenue votre pupille ?

— Non, certes, ma famille n'a rien à voir à ce que je fais, et si je l'avais consultée à cet endroit...

Sir Glengarry continua de rire; mais Ellen soupira et monta promptement dans sa chambre.

Le lendemain, sir Robert, obligé d'abandonner la chasse, fut toute la journée de très mauvaise humeur. Vers quatre heures, on entendit au bas de la colline un roulement de voiture; l'Écossais se leva de son fauteuil, se plaça dans l'encadrement d'une fenêtre qui donnait sur l'avenue du château, et là, tenant à deux mains sa canne appuyée sous le menton, fronçant le sourcil d'un air ennuyé, il contempla curieusement l'arrivée de ses cousines.

Elle fut bruyante, l'entrée au château de mistress Plumett et de sa sœur, l'une veuve avec huit enfants, l'autre célibataire, ayant perdu tout espoir de décoiffer sainte Catherine, et toutes les deux marchandes de caoutchoucs dans un magasin d'Oxford-Street, à Londres.

Mistress Barbara Plumett était descendue de voiture avec tous ses enfants pour laisser les chevaux monter plus facilement la côte de Glengarry-Castle; et, comme on pouvait craindre les giboulées, elle avait reconvert toute sa bande de caoutchoucs de toutes formes. Les petits en

avaient de la tête aux pieds, ils en étaient coiffés, chaussés et vêtus, depuis l'aîné qui s'appelait Richard et avait quatorze ans, jusqu'à la petite dernière qui ne comptait encore que trois printemps. Tous les bagages étaient également enveloppés de solides toiles cirées qui laissaient leur odeur à plus de cent mètres derrière l'omnibus. La digne M^{me} Plumett avait beaucoup à faire pour tenir en respect sa nombreuse progéniture; elle allongeait de temps à autre de maîtresses filles aux plus indisciplinés; ses quatre papillotes, d'un jaune fléssé, volaient au vent, deux de chaque côté de la tête, et elle montrait ses longues dents en courant, comme le chien de berger pour rassembler son jeune troupeau. Quant à miss Matilde, restée à l'intérieur de la voiture, elle jetait des paquets aux domestiques effarés, lançant à droite et à gauche tout ce qui lui tombait sous la main, et remuant sa longue taille droite comme une anguille qu'on aurait dressée sur la queue.

Les deux femmes avaient un tel air d'importance et de hauteur, que sir Glengarry, debout devant sa fenêtre, fronçant le sourcil de plus en plus. Ayant depuis longtemps deviné leurs espérances successorales à son endroit, il avait peine à maîtriser son humeur :

— Elles font déjà comme chez elles, murmurerait-il.

Puis, apercevant la nombreuse bande de ses

Cléré. — Huit conseillers incolores élus, quatre ballottages.
Coron. — Deux républicains et neuf conservateurs élus, cinq ballottages.
La Fosse-de-Tigné. — Un républicain et huit conservateurs élus, un ballottage.
Saint-Hilaire-du-Bois. — Douze conservateurs élus.
Montilliers. — Onze conservateurs élus, un ballottage.
Nueil. — Seize conservateurs élus.
Passavant. — Liste incolore du maire républicain, élue.
Saint-Paul-du-Bois. — Un républicain et dix conservateurs élus.
Somloire. — Douze conservateurs élus.
Trémont. — Liste républicaine élue.
Le Voide. — Liste incolore du maire élue.
Montreuil-Bellay. — 13 élus, 3 ballottages. — Volants, 543; majorité absolue, 273.
 Sont élus: MM. Hacault, notaire, 456; Guillot, médecin, 447; Gaudrez, médecin, 392; Jules Ecot, banquier, 384; Baranger, minotier, 355; Victor Chanteau, maître de carrière, 348; Paul Chanteau, propriétaire, 339; Parron, 322; Restiveau, 310; Aubelle, 307; Cholet, 298; Colleau, 286.
 Viennent ensuite: MM. Lepoudré, 269; Guérin, 268; Teneguain, 264; Forget, 256, etc.

ANGERS. — M. Laigle, négociant à Angers, élu, dimanche dernier, conseiller municipal pour la 3^e section Nord-Est, a succombé, jeudi, aux suites de l'attaque dont il avait été frappé, le dimanche 6 mai.

On annonce que M. Raynaly fils, architecte chez M. Bessonneau, a été conduit à l'asile de Sainte-Gemmes, mardi dans la journée. Ce malheureux, qui avait à peu près 45 ans, a son père également enfermé à l'asile de Sainte-Gemmes, et sa femme serait, paraît-il, également folle. C'est une famille cruellement éprouvée.

Un pontonnier tué à la caserne. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers une heure après minuit, le sieur Lelong, soldat à la 1^{re} compagnie du 2^e pontonniers, a été trouvé dans la cour de la caserne, baignant dans une large mare de sang et portant à la tête une grave blessure qui saignait abondamment. Il reçut aussitôt les premiers soins, et tout d'abord on attribua la blessure à une chute. Peut-être s'était-il jeté par la fenêtre? Mais le médecin-major, après un examen attentif, aurait déclaré, paraît-il, que la blessure provenait d'un coup de sabre.

Malgré les soins les plus empressés, le malheureux Lelong expira mardi. Ses parents, qui habitent le département du Nord, sont arrivés mercredi matin et ont réclamé le cadavre pour le faire inhumer dans leur commune.

Les obsèques ont eu lieu mercredi soir. Un détachement commandé par un lieutenant rendait les honneurs au défunt. Le cortège, après la cérémonie, s'est rendu à la gare Saint-Laud où la famille du défunt a pris le train.

Lelong faisait partie de la classe 1884.

Un de nos compatriotes, M. le docteur Ambroise Monprofit, ancien interne des hôpitaux, aide d'anatomie à la Faculté de médecine, est chargé d'une mission en Suisse et en Autriche pour étudier l'organisation hospitalière et le fonctionnement de l'enseignement chirurgical.

POITIERS. — Le nommé Rouault, sergent-major au 425^e régiment de ligne, caserne du Petit-Séminaire, s'est tué vendredi matin, à 5 heures, dans sa chambre, d'un coup de fusil dans la tête.

Ce malheureux sous-officier, qui passait pour un excellent sujet, avait rengagé il y a quelques mois. On ignore encore la cause de ce suicide.

ACCIDENTS AUX COURSES DE LYON

On mande de Lyon, 10 mai:

« Quatre accidents, qui sont arrivés aujourd'hui, aux courses de la Société hippique du Rhône, ont causé une grande émotion.

» Dans la course des Rosiers, le cavalier de *Straniera* a fait une chute sans gravité, mais à quelques mètres plus loin, *Soujou*, monté par le baron de Rochetaillée, a désarçonné son cavalier qui, en tombant, a reçu deux coups de pied au maxillaire inférieur et au front. Il a de plus le bras cassé et l'on craint une fracture de la colonne vertébrale.

» L'état du baron de Rochetaillée semble désespéré.

» Dans la même course, M. Léonard et le vicomte Despons de Paul ont aussi été désarçonnés. Ils n'ont reçu que des blessures légères.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 mai.

L'attitude du marché est plus faible et les cours de nos rentes restent un peu au-dessous des niveaux précédents: 3 0/0, 82.40; 4 1/2 0/0, 105.60.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.415. Les obligations foncières et communales des diverses séries gardent un bon courant d'affaires au comptant. Elles constituent une valeur excellente et l'on ne peut signaler à l'épargne un placement plus sûr.

La Société Générale est à 450. Les Dépôts et Comptes courants sont fermement tenus à 600.

Les obligations de la Société des Immeubles se traitent couramment à 335. Il est à prévoir que dans un délai ne dépassant pas une année la moitié au moins de l'écart existant entre le prix du titre et celui de l'obligation absolument similaire de la Banque hypothécaire aura disparu. C'est donc un bénéfice considérable en perspective pour l'acheteur des obligations Immeubles.

L'action de Panama a un marché très actif. Les baissiers paraissent avoir abandonné la partie, il faut cependant s'attendre à les voir reprendre l'offensive d'ici le vote du Sénat. L'action se négocie à 341.

L'assemblée générale de la Banque de Paris et des Pays-Bas a approuvé dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice 1887. Le dividende de l'exercice est fixé à 40 francs.

Les Métaux sont très animés à 800.

L'assemblée générale de la Compagnie Transatlantique reste fixée au 31 courant.

Le Comptoir d'Escompte fait 1.030.

Aux parents désireux de constituer une dot pour leurs enfants, nous signalons le Placement dotal pratiqué par l'Abeille-Vie.

C'est une combinaison extrêmement ingénieuse et présentant des avantages réels sur les modes d'assurances employés jusqu'à ce jour pour doter les enfants.

Le marché de nos chemins de fer reprend un peu d'activité.

L'Invasion allemande, le grand ouvrage écrit par le GÉNÉRAL BOULANGER, s'affirme comme un succès sans précédent.

L'intérêt qui s'attache au jeune et brillant général s'est naturellement reporté sur son œuvre, et nous pouvons dire aujourd'hui, en présence de l'accueil enthousiaste qui a été fait aux premières feuilles de l'INVASION ALLEMANDE, que cet ouvrage donne complète satisfaction aux patriotiques préoccupations du pays. Les dures leçons du passé qui y sont exposées avec impartialité nous aideront à préparer l'avenir.

La distribution des 1^{re} et 2^e livraisons, qui sont données gratuitement, surpasse tout ce que l'on a vu jusqu'à ce jour.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

Sur le terrain de manœuvres.

Un jeune sous-lieutenant contemple avec intérêt son colonel, qui soutient contre son cheval une lutte inégale:

— Tombera pile, tombera face; non, tombera pile, je parie pour pile; crac! pile! j'ai gagné!

Le colonel, qui a entendu le monologue:

— Monsieur! vous aurez huit jours d'arrêt. Les jeux de hasard sont interdits pendant le service.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 12 mai, 1 h. 18, soir.

M. de Freycinet a fait signer aujourd'hui au conseil des ministres un décret réorganisant le conseil supérieur de la guerre.

L'intervention de ce conseil est beaucoup élargie; elle deviendra non-seulement facultative mais obligatoire.

Cabinet dentaire de M. V. ANJUBAULT,
 rue de Provence, 66, Paris.

M. V. ANJUBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, rue Saint-Jean, 8, les premiers et les troisièmes dimanches et lundis de chaque mois.

THÉÂTRE BÉNÉVENT

QUAI DE LIMOGES.

DIMANCHE 13 Mai 1888,

LA VOLEUSE D'ENFANTS

Drame en 5 actes et 8 tableaux, de MM. E. Grangé et L. Thiboust.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

PLACE DU CHARDONNET

GRAND CIRQUE INTERNATIONAL

Directeur-propriétaire: SAM LOCKHART de l'Hippodrome de Paris

Tous les jours, à 8 heures 1/2 du soir,

L'original Dompteur SAM LOCKHART, de l'Hippodrome de Paris ET SES 6 ÉLÉPHANTS PRODIGIEUX

Exercices gymnastiques et acrobatiques. — La célèbre famille Aragon, les merveilleuses acrobates. — L'Intrepide Homme Singe, don Louis. — Le plus grand succès du jour: Les Paveurs mélomanes, par la troupe M. Maisano.

PEPINO ET TONINO

Premiers clowns du Grand-Cirque de Madrid.

Le désopilant clown VALDI

PRIX DES PLACES

Stalles, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr.

M. DOURNEL, EPICERIE CENTRALE, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il vient de recevoir de l'Union des Propriétaires de Nice, — dont le siège de la Société et de l'exploitation sont à Nice, 9, boulevard de l'Hôpital, et la maison de vente à Paris, 40, avenue de l'Opéra, — des Huiles d'olives nouvelles surfines dont la pureté lui est garantie sur facture et par l'article 3 des statuts de la Société ainsi conçu:

« La Société s'interdit absolument le commerce de toute huile autre que celle d'olive pure. »

Cette huile supérieure est vendue 4 fr. 20 le 1/2 kilog. au détail, 4 fr. 10 par 5 kilog. et 4 fr. par 40 kilog.

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n° 2, un **Cabinet d'Architecte-Expert-Mètreur-Vérificateur.**

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE RAT

NOUVELLE

Écrite spécialement pour l'ECHO SAUMUROIS

A M^{lle} C. L. Hommage affectueux.

I

J'ai lu, jadis, dans l'histoire sainte, qu'Esau avait vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. J'avoue que, sur le moment, cela m'avait fort étonné; mais, réflexion aidant, j'ai fini par penser que nos premiers pères, ne connaissant ni les marrons glacés, ni autres excellentes friandises, avaient peut-être des prédilections étonnantes pour ce genre de légume.

Que ceci leur serve donc d'excuse, si vous le voulez bien; et me serve, en même temps, d'entrées en matière.

Eh bien! oui, je l'avoue franchement, je ne sais pas comment commencer mon récit. Ce que je veux vous raconter est tellement surprenant, tellement fantastique, qu'il me fallait à l'appui, non pas un exemple; — c'eût été impossible — mais au moins un fait ayant plus ou moins de rapport avec mon aventure, si toutefois Esau et ses lentilles peuvent être confondus avec ma femme et mon rat!...

Ma femme et mon rat! certes, cela vous étonne

de me voir placer sur la même ligne deux êtres aussi dissimilaires. Et pourtant, il le faut bien; car il est tout probable que si je n'avais jamais rencontré l'un, je n'aurais jamais épousé l'autre.

Du reste, vous allez juger.

Ajoutez à cela que je le regretterais fort, ma femme étant la meilleure créature qui soit au monde, et (excusez-moi, mesdames!), m'ayant évité, étant orpheline, d'avoir à supporter... une belle-mère!

II

... J'habitais à Paris, rue de Vaugirard, vis-à-vis la sortie du jardin du Luxembourg, une chambre garnie que je louais au mois.

J'étais étudiant en droit; ou, pour être plus franc, j'en avais le titre: car je passais plus souvent mes journées à me distraire, et à dépenser gaîement l'argent paternel qu'à me bourrer la tête de droit romain, ou à me creuser l'esprit afin de constituer un nouveau code civil.

Au lieu donc de me pénétrer de sentiments de justice et d'équité, au lieu de m'appesantir longuement sur les questions de mur mitoyen ou de délits scabreux, au lieu d'examiner scrupuleusement les différences entre le vol avec effraction et le simple et laconique assassinat, je me levais sur les neuf heures du matin; et, le cigare aux lèvres, j'arpentais lentement, délicieusement, les rues sans

fin de la capitale; — je dînais dans le premier restaurant venu, jamais le même (j'ai horreur du changement!...). Et, après avoir passé, en société plus ou moins bruyante, une agréable soirée, je rentrais chez moi, non sans adresser de temps à autre quelques alexandrins aux étoiles, ou fredonner, à la face de la lune moqueuse, le dernier refrain à la mode...

... Et les jours se passaient!...

... Et l'argent s'en allait!...

Et le papa écrivait de temps en temps, avec quelques douces réprimandes: « Tu dépenses trop, mon enfant: tant va la cruche à l'eau... (papa adorait les proverbes!). »

Ah! l'heureux temps!

III

Hélas! il avait raison, le pauvre père. Il arriva qu'un beau jour, il écrivit longuement, sérieusement. Les économies étaient épuisées. Le temps se passait; le fils ne songeait pas, sans doute, qu'il y avait déjà deux ans que cela durait. Il allait falloir devenir sérieux, économiser: il allait falloir travailler!

Et je répondis au père une bonne lettre pleine de serments, de repentir et de promesses...

Et je me mis au travail.

Or, une après-midi du mois de juin, j'étais tranquillement dans ma chambre méditant sur Démotrius, sur Cicéron, les deux hommes les plus élo-

quents du monde ancien, et relisant pour la troisième fois un abrégé du cours précédent.

Il faisait un temps splendide. De douces senteurs se dégageaient des parterres fleuris du jardin du Luxembourg, et le vent m'en apportait des bouffées par la fenêtre ouverte.

Après avoir travaillé quelque temps, je m'abandonnai à la rêverie; puis, la chaleur du soleil, la caressante odeur dont l'air était embaumé, l'engourdissement délicieux dans lequel je me berçais, tout cela fit que peu à peu ma tête s'inclina et je me laissai aller au sommeil.

Mais, au bout d'une heure environ, une sorte de grattamento monotone et régulier me fit lever la tête, et j'aperçus, — ô stupeur! ô frayeur! — un énorme rat occupé à ronger les feuillets du code Napoléon!

Je restai sans bouger pendant quelques minutes, contemplant à mon aise ce rat, ce fameux rat qui devait être pour moi cause de si grands bonheurs!

Oh! qu'il était beau, mon rat!...

Mais, la frayeur reprit bientôt le dessus. J'avais, — chose absurde! — une peur incroyable de ces charmants animaux: je tremblais devant un souris; j'agonisais devant un rat!... Et maintenant encore, quoique je leur doive une reconnaissance éternelle, je puis difficilement m'empêcher de pousser les hauts cris, quand, par malheur, il m'arrive d'apercevoir un de ces gentils quadrupèdes!...

(La fin à lundi.)

LÉO DOURAT.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

AFFERMAGE DE BIENS COMMUNAUX

Le DIMANCHE 3 juin 1888, à midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à l'affermement de divers biens, situés commune des Rosiers, dont la désignation suit:

Article premier.

Trente hectares de terre labourable, situés aux Champillons, joignant le chemin de la Bloirie à la Planche-Princay, la pièce de terre de la Planche-Princay, le surplus du commun, la route de Beaufort et divers propriétaires.

Article deuxième.

Dix hectares de terre, situés aux lieux dits la Planche-Princay, la Maison-Neuve et le Petit-Bois.

Article troisième.

Dix hectares de terre, situés aux Illetes.

Article quatrième.

Un hectare de terre, aux Champillons.

Article cinquième.

Un hectare de terre, situé au même lieu.

Article sixième.

Un hectare de terre, situé aussi au même lieu.

Article septième.

Et soixante-six ares de terre, situés aux Illetes.

S'adresser, pour tous renseignements:

Soit au Secrétariat de la Mairie, soit audit M^e BEAUMONT, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e COEFFETEAU, avoué à Tours, rue Narceau, n° 36.

A VENDRE MAISON

A Saumur,

Rue Notre-Dame-de-Fenel, 29,

Le SAMEDI 19 MAI 1888, à midi, audience des criées du Tribunal civil de Tours, au Palais de Justice, boulevard Béranger.

Mise à prix: 1,000 fr.

S'adresser:

1^o A M^e COEFFETEAU, avoué à Tours, rue Narceau, n° 36;
2^o A M^e AVINET, avoué à Tours, rue Ropin, n° 2;
3^o Au Greffe du Tribunal civil de Tours, où est déposé le cahier des charges.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE,

Le jeudi 31 Mai 1888, à 4 heures,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON,

EN UN SEUL LOT,

I. -- UNE PROPRIÉTÉ

Située au Vieux-Bagneux, sur le bord du Thouet, à l'abri des inondations, comprenant: Maison avec caves, buanderie, nombreuses dépendances et jardin bien planté, le tout contenant vingt-deux ares.

II. -- Un Clos de Vigne

Contenant soixante-six ares environ, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle, commune de Bagneux.

Ces immeubles, appartiennent à MM. LABICHE.

Mise à prix: 15,000 fr.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11.

Reçoit aussi, vins d'Algérie, contenant 11 degrés d'alcool, vins blancs de Staouly et vins rouges de Sahel (province d'Oran).

Prix très avantageux.

L'Invasion Allemande PAR LE GÉNÉRAL BOULANGER

10 Cent.

AUJOURD'HUI PARTOUT

10 Cent.

La Livraison illustrée

La 3^e et la 4^e Livraisons — La 1^{re} Série Exceptionnellement 20 c.

La Livraison illustrée

4 par Semaine

4 par Semaine

JULES ROUFF ET C^{ie}, ÉDITEURS, 14, CLOITRE SAINT-HONORÉ, PARIS

Etudes de M^e LE BARON et de M^e BRAC, notaires à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le MARDI 5 juin 1888, à midi,

En l'étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, 79, à l'angle de la rue Chanzy,

Avec Cour, Écuries, Remises, Jardin et Dépendances.

S'adresser à M^e LE BARON, dépositaire du cahier des charges, ou à M^e BRAC, notaires.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^{re}. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Palaine;

2^{re}. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3^{re}. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fouchard, même commune. Ces immeubles appartiennent à M^{me} LECLORENEC et à ses enfants.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE

L'HOTEL De La GARE

Nouvellement construit, situé à Montreuil-Bellay, cour des voyageurs, élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée et de deux étages avec jardin, cour et terrasse.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M^{me} DUCAY, gérante du buffet, ou à M^e HACAULT, notaire.

A VENDRE

La plus grande CAVE de Saumur

Située rue du Presbytère,

Propre au commerce des vins ou comme glacière.

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUYAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèvent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

POUR CAUSE DE DÉPART

Le MERCREDI 16 mai 1888, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue du Préche, numéro 4, dans une maison occupée par M. CARON, agent d'assurances,

Il sera vendu:

Armoires, bois de lits, buffets, commodes, guéridons, bureau, tables, fauteuils, chaises, glaces, rideaux, objets de literie, linge, batters de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et quantité d'autres articles. Au comptant, plus 10 0/0.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT

Pour cause de décès,

Très-bonne maison de Clouterie, Quincaillerie et Articles de ménage.

MAGASIN BIEN SITUÉ ET TRÈS BIEN ACHALANDÉ.

S'adresser à M^{me} VASSEUR, propriétaire de ladite maison, 28, rue Saint-Nicolas, Saumur.

MAISON

A LOUER

Sise rue du Temple, n° 17.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, rue d'Orléans, 72, ou à M^{me} GRILLE, à Sainte-Anne de Nanilly.

A Vendre ou à Louer

PETITE PROPRIÉTÉ

AVEC JARDINS

Sise à Saint-Florent.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

BONNE DEVANTURE

De magasin, avec les glaces

S'adresser à M. DROUVAULT, place du Mouton, Saumur.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Fournitures diverses pour le décapage des Bois et Métaux, Machines au pied et à la main, Scies, Dessins, Tours et Accessoires.

FOURRAGE VERT

A partir du 15 Mai, M. BRUNET, marchand de fourrages, 23, rue de la Petite-Bilange, aura du fourrage vert, qu'il pourra faire rendre à domicile.

Saumur, imp. P. Godet.

Etude de M^e HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué, demeurant à Bressuire, rue Dugesclin, 27.

Etude de M^e MAHOT de la QUERANTONNAIS, notaire à Paris, rue des Pyramides, 14.

Etude de M^e DUFOUR, notaire à Paris, boulevard Poissonnière, 15.

Etude de M^e GIEULES, avoué, demeurant à Paris, rue d'Alger, 6.

A VENDRE SUR LICITATION

LE JEUDI 17 MAI 1888, HEURE DE MIDI

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Bressuire, au Palais de Justice à Bressuire, et devant M. RIBREAU-GRAND, MAISON, juge, commis à cet effet.

1^o La métairie de Villeneuve,

Située commune de Breuil-Chaussée, avec extension en celle de Terves.

Contenance 50 hectares 98 ares 71 centiares. — Mise à prix 55,000 francs. — Prix de ferme 2,400 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

2^o La métairie de l'Auraire,

Située commune de Breuil-Chaussée, avec extension en celle de Glazay.

Contenance 44 hectares 27 ares 76 centiares. — Mise à prix 70,000 francs. — Prix de ferme 3,100 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

3^o La métairie du Haut-Magny,

Située commune de Clazay.

Contenance 25 hectares 58 ares 35 centiares. — Mise à prix 35,000 francs. — Prix de ferme 1,400 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

4^o La métairie du Petit-Magny,

Située commune de Clazay.

Contenance 23 hectares 51 ares 11 centiares. — Mise à prix 38,000 francs. — Prix de ferme 1,700 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

5^o La borderie de la Basse-Touche,

Située commune de Breuil-Chaussée.

Contenance 12 hectares 3 ares 86 centiares. — Mise à prix 20,000 francs. — Prix de ferme 840 francs. — Impôts en sus.

6^o La métairie du Taillis,

Située commune de Clazay.

Contenance 46 hectares 76 ares 33 centiares. — Mise à prix 80,000 francs. — Prix de ferme 3,500 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

7^o La métairie de la Grenière ou Gremière,

Située commune de Clazay.

Contenance 36 hectares 88 ares 60 centiares. — Mise à prix 58,000 francs. — Prix de ferme 2,600 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

8^o La métairie de Boësse,

Située commune de Clazay.

Contenance 40 hectares 27 ares 82 centiares. — Mise à prix 58,000 francs. — Prix de ferme 2,600 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

9^o La métairie de la Sabotinière,

Située commune de Clazay.

Contenance 45 hectares 88 ares 33 centiares. — Mise à prix 65,000 francs. — Prix de ferme 3,000 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

10^o Le Bois du Pâtis-aux-Vaches,

Situé commune de Cirrières.

Contenance 4 hectares 44 ares 16 centiares. — Mise à prix 3,000 francs.

Dépendant de la succession de M. BAGOT de BLANCHECOUDRE, décédé au château de Blancheoudre, commune de Breuil-Chaussée, le 15 avril 1887.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au greffe dudit tribunal de Bressuire, le 11 avril 1888.

ENTRÉE EN JOUISSANCE le 29 SEPTEMBRE 1888, par la perception des fermages à partir de cette date.

PAIEMENT DES PRIX après les formalités de purge remplies.

S'adresser à M^e ARDOUIN, avoué à Bressuire, pour tous renseignements.

Pour visiter les lieux, s'adresser à Ernest Lécalle, garde particulier au château de Blancheoudre.

LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

Quate anti-rhumatismale du D^r Pattison.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez GABLIN, pharm. de 1^{re} classe, 25, rue d'Orléans, à Saumur.